

LES RÉSIDENCES ADAPTÉES DE LA VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX : RÉSIDENCES DE LA FERME, CHÉNIER ET GUYNEMER



Ville Amie des Aînés depuis 03-2016 Issy-les-Moulineaux (92) Fiche publiée le 13/04/2018

OBJECTIFS

Développer l'offre d'habitat alternatif. Proposer des logements adaptés aux fragilités liées à l'avancée en âge. Favoriser le lien social et le «vivre ensemble» ainsi que la solidarité de voisinage. Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

PRATIOUE

Intégrer des logements adaptés dans des résidences proposant des logements sociaux. Recruter un agent social. Élaborer un programme d'activités pour les locataires. Proposer un système de télé assistance en week-end.

Coût : 132 334€ (Installation mobilier, matériel et cuisine ; Salaire agent social ; Téléphone ; Charges annuelles ; Location espace de vie).



DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ALTERNATIFS

Afin de développer une offre d'habitat alternatif entre le domicile et l'établissement médicalisé, la Ville d'Issy-les-Moulineaux a souhaité investir dans la construction et la gestion d'appartements adaptés répondant à cet objectif et aux besoins des personnes âgées. Ainsi, 14 logements ont été intégrés à la Résidence de la Ferme en 1996, 15 à la Résidence Chénier en 2003 et 12 à la Résidence Guynemer en 2013. Les appartements font entre 30 à 45 m² en moyenne. En plus de créer des logements adaptés au vieillissement, il a été réfléchi à une solution qui permettrait aussi de créer une structure accueillant des résidents de tous âges dans un lieu de rencontre au sein de la résidence. C'est pour cela, que dans chaque résidence, il existe un espace de vie collectif situé au rez-de-chaussée où un agent social veille sur les résidents. L'ensemble des logements proposé est soumis aux conditions de ressources d'accès aux logements sociaux. La pertinence de la demande est analysée par l'équipe sociale de la coordination gérontologique de l'Espace Séniors. Plusieurs critères sont retenus : l'autonomie fonctionnelle qui repose sur la capacité à réaliser les gestes de la vie quotidienne (grille AGGIR), elle est évaluée par les Conseillères en Économie Sociale et Familiale de l'Espace Séniors ; l'inadaptation du logement de la personne à son handicap ainsi que l'adhésion au projet de vie et notamment au principe d'un emménagement dans un logement adapté (usage facultatif d'un espace

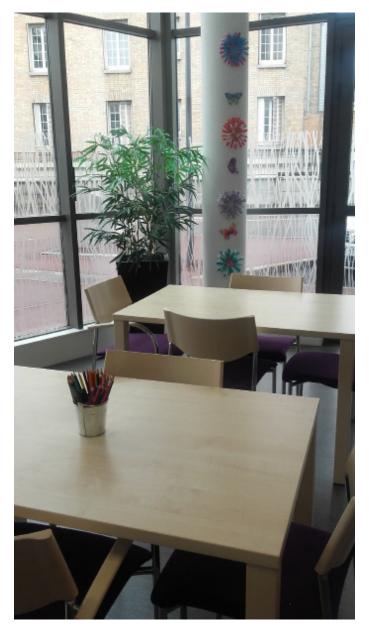
de vie communautaire, s'adresser le cas échéant au référent pour ce qui concerne les activités qui y sont proposées, faire appel à titre personnel aux acteurs sanitaires et sociaux de leur choix dans le cadre d'un soutien à domicile renforcé). Aussi ne peuvent être retenues les candidatures de personnes dont l'état de santé et/ou de handicap relève d'une structure d'accueil médicalisée. L'avis d'orientation est soumis à la commission d'attribution des logements présidée par le Président de Seine Ouest Habitat (bailleur social).

UN ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES AU OUOTIDIEN

Un déménagement peut parfois bouleverser la vie d'une personne âgée. C'est pourquoi des travailleurs sociaux de l'Espace Séniors l'accompagnent dans ce nouveau projet de vie : écoute, devis de déménagement, changement d'adresse, instructions éventuelles d'aides financières pour participer au coût d'un changement de logement. La psychologue de l'Espace Seniors peut également intervenir en soutien ponctuel. Pour divertir le quotidien des personnes âgées, des animateurs proposent de nombreuses activités dans divers domaines : sportif, numérique, culturel et de loisirs. Des associations peuvent également intervenir pour proposer des ateliers intergénérationnels (CLAVIM) Enfin, l'agent social de la résidence se rend disponible dès l'arrivée dans l'appartement, afin d'instaurer une relation de confiance avec le locataire, de proposer des activités, d'inclure le nouvel arrivant



dans la dynamique de groupe. Les agents sociaux, de par leur présence, assurent aux locataires un soutien et des visites, si besoin. Ils contribuent au bien-être des personnes âgées, particulièrement en favorisant les rencontres et en veillant au bon déroulement des repas et à leur alimentation.



Pour les déjeuners, deux possibilités sont offertes aux personnes âgées : soit elles choisissent de déjeuner chez elles (seules ou aidées d'une tierce personne), soit elles peuvent prendre les repas dans la salle commune où l'agent social assure la réception, le réchauffage et la distribution aux convives. Les agents sont aussi des

référents en matière de santé physique et psychique. Ils sont en lien avec la Coordination Gérontologique et tous les interlocuteurs requis. Ils favorisent donc la coordination des intervenants chez la personne âgée. Pour les week-ends, jours fériés et nuits, en l'absence des agents et, outre l'entourage et les services personnels, le locataire peut, grâce à la télé assistance, communiquer avec une plateforme d'assistance. Ce système est proposé par l'Espace Seniors, tout comme le portage de repas à domicile. Le temps d'occupation des logements est révélateur d'un bien-être des locataires et du maintien de leur état de santé. Aucun logement adapté n'est vacant. Les départs des logements adaptés sont liés à un décès ou à une dégradation de l'état de santé telle que l'entrée en institution est inévitable et le maintien à domicile devenu dangereux. Les demandes de logements adaptés de ces résidences sont de plus en plus nombreuses. Le nombre de participants aux diverses animations internes ou extérieures démontre également une dynamique de groupe installée et stimulante, et une ouverture des résidents sur l'extérieur. La complémentarité des professionnels et des partenaires en font son succès.

APPEL A CONTRIBUTION

Si, comme Issy-les-Moulineaux, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. contact@rfvaa.com